



# CLEAR GLAZES

## Fiche de donnée de sécurité (FDS)

Version: 01

Date d'émission: 29 juillet 2025

Classifié selon: Norme OSHA de communication des dangers 29 CFR 1910.1200(g) Rév. 2024, SIMDUT 2015 (Règlement sur les produits dangereux), Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (SGH) des Nations Unies 10e révision

### Section 1 – Identification

#### 1.1 Identificateur du produit

Nom du produit: Clear Glazes [Clear One Brushing (NTBR), Clear One Dipping (NTCLR), Crystal Clear Dipping (S2000), Crystal Clear Brushing (S2101), Matte Transparent (C300)]

Dimensions du produit: 4 fl. oz., 16 fl. oz. (1 pinte), 128 fl. oz. (1 gallon), 384 fl. oz. (3 gallons)

Autres moyens d'identification: Aucun connu

Description du produit: Formules de glaçure liquide destinées à être appliquées au pinceau, puis placées dans un four pour la cuisson de la glaçure.

#### 1.2 Usage recommandé

Utilisation(s) identifiée(s) pertinente(s): Utilisez les produits conformément à leur destination, à savoir comme produits céramiques spécialisés destinés à des fins artistiques et artisanales.

#### 1.3 Identificateur du fournisseur

Fabricant/fournisseur: Coloramics, LLC  
4077 Weaver Court South  
Hilliard, OH 43026 USA

Téléphone de travail: +1 (614) 876-1171  
E-mail: info@maycocolors.com

#### 1.4 Numéro de téléphone d'urgence

Téléphone d'urgence: Contactez le centre antipoison local.

### Section 2 – Identification des Dangers

#### 2.1. Classification

Classifié selon: Norme OSHA de communication des dangers 29 CFR 1910.1200(g) Rév. 2024; SIMDUT 2015 (Règlement sur les produits dangereux); le Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (SGH), 10e révision :

Physique	Santé	Environnement <sup>a, b</sup>
Non classés	Non classés	Non classés

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogramme: Aucun requis  
Mention d'avertissement: Aucun requis  
Mention de danger: Aucun requis  
Mention de précautions: Aucun requis  
Informations supplémentaires sur les risques : Aucun

#### 2.3. Autres dangers

- Aucun autre danger n'a été identifié pour ce produit.

## Section 3 – Composition / Informations sur les Ingrédients

### 3.1 Matières

Le produit est un mélange et non une substance.

### 3.2 Mélanges

Nom chimique	N° CAS	N° CE	% Concentration en Poids <sup>a</sup>	Dangers SGH
Quartz (silice cristalline)	14808-60-7	238-878-4	≤1.2900%	H350 : Cancérogénicité (catégorie 1) (Inhalation) ; H372 : Toxicité pour certains organes cibles (exposition répétée, Catégorie 1, les poumons)
Dioxyde de titane	13463-67-7	236-675-5	≤0.1548%	H351 : Cancérogénicité (catégorie 2) (Inhalation)
Oxyde de zinc	1314-13-2	215-222-5	≤0.9982%	H371 : Toxicité pour certains organes cibles (exposition unique, Catégorie 2, le tractus gastro-intestinal) ; H400 : Toxicité aquatique aiguë (Catégorie 1) ; H410 : Toxicité aquatique chronique (Catégorie 1)
Pyrithione de zinc	13463-41-7	236-671-3	≤0.0118%	H301 : Toxicité orale aiguë (catégorie 3) ; H318 : Lésions oculaires graves (catégorie 1) ; H330 : Toxicité aiguë par inhalation (catégorie 2) ; H372 : Toxicité pour certains organes cibles (exposition répétée, catégorie 1) ; H360D : Toxicité pour la reproduction (catégorie 1B) (Peut nuire au fœtus) ; H400 : Toxicité aquatique aiguë (catégorie 1) ; H410 : Toxicité aquatique chronique (catégorie 1)

<sup>a</sup> Les concentrations sont calculées comme un maximum pour tous les produits.

Les autres ingrédients du produit sont soit considérés comme non dangereux, soit inférieurs à leurs valeurs seuils/limites de concentration respectives du SGH dans le produit final et n'ont donc pas été divulgués dans la FDS.

Le produit peut contenir du quartz (N° CAS 14808-60-7) et du dioxyde de titane (N° CAS 13463-67-7) qui peuvent être dangereux en cas d'inhalation. Compte tenu de la nature et de la forme physique du produit (glaçure liquide), il est peu probable que des particules respirables en suspension dans l'air soient libérées par le produit et, par conséquent, le danger n'est pas pertinent pour le produit.

L'évaluation de ce produit repose sur l'hypothèse que la glaçure ne sera pas poncée après avoir été cuite dans le four.

## Section 4 – Premier Soins

### 4.1 Mesures de premiers soins

**Contact avec les yeux:** Aucune mesure de premiers secours spécifique n'est requise. Par mesure de précaution, retirer les lentilles de contact, le cas échéant, et rincer immédiatement les yeux à l'eau. En cas de doute, consulter un médecin.

**Contact avec la peau:** Aucune mesure de premiers secours spécifique n'est requise. En cas d'irritation, laver abondamment à l'eau et au savon. Enlever les vêtements contaminés. Si l'irritation de la peau persiste: Consulter un médecin.

**Inhalation:** L'utilisation prévue ne prévoit pas d'exposition par inhalation. En cas d'exposition à des niveaux excessifs de produit dans l'air, déplacer la personne exposée à l'air frais. En cas de doute, consulter un médecin.

**Ingestion:** Aucune mesure de premiers secours spécifique n'est requise. Rincer la bouche avec de l'eau. Ne pas faire vomir. Ne ja-mais rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. En cas de doute, consulter un médecin.

### 4.2 Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

- Se référer à la Section 11 – Information Toxicologique.

### 4.3 Prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

- Non requis.

## Section 5 – Mesures à prendre en cas d'Incendie

### 5.1 Agents extincteurs

**Agents extincteurs appropriés:** Utiliser des moyens d'extinction appropriés pour la zone environnante si le matériau est impliqué dans un incendie (par exemple, brouillard d'eau, mousse, poudre chimique ou dioxyde de carbone).

**Agents extincteurs inappropriés:** Aucun connu.

### 5.2 Dangers spécifiques du produit

**Risques inhabituels d'incendie et d'explosion:**

- Des vapeurs ou fumées irritantes peuvent se former si le produit est impliqué dans un incendie.
- Se référer à la **Section 10 - Stabilité et réactivité**.

### 5.3 Précautions pour les pompiers

- Portez un appareil respiratoire autonome pour vous protéger contre les fumées potentiellement irritantes.

## Section 6 – Mesures à Prendre en cas de Déversement Accidentel

### 6.1 Précautions individuelles, équipements de protection individuelle (EPI) et mesures d'urgence

**Précautions individuelles:** Ne pas respirer les brouillards/vapeurs/aérosols. Ventiler la zone en cas de déversement dans un espace confiné ou dans d'autres zones mal ventilées. Observez les conseils d'EPI dans la **Section 8 - Contrôles De L'exposition / Protection Individuelle**.

**Procédures d'urgence:** Indisponible.

### 6.2 Précautions relatives à l'environnement:

- Empêcher l'entrée et le contact avec le sol, les drains, les égouts et les cours d'eau. Recueillir le produit répandu. Informer les autorités locales / régionales / nationales / internationales compétentes. Empêcher toute autre fuite ou déversement si cela est possible sans danger.

### 6.3 Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

**Mesures de confinement / nettoyage:** Contenir le déversement si cela ne présente aucun danger. Recueillir le produit répandu. Bien ventiler la zone contaminée. Éliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations locales/régionales/nationales/internationales.

### 6.4 Référence à d'autres sections

- Se référer à la **Section 8 - Contrôles De L'exposition / Protection Individuelle** et à la **Section 13 – Données Sur L'élimination**

## Section 7 – Manutention et Stockage

### 7.1 Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

- Éviter de respirer les brouillards/vapeurs/aérosols.
- Se laver soigneusement les mains après manipulation.
- Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
- Les employés doivent être formés à l'utilisation et à la manipulation en toute sécurité des matières chimiques.
- Se référer à la **Section 8 - Contrôles De L'exposition / Protection Individuelle**.

### 7.2 Conditions de sûreté en matière de stockage

- Gardez le récipient bien fermé pour éviter les déversements.
- Conserver dans un endroit frais et sec.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

- Se référer à la **Section 1.2 - Usage recommandé**.

## Section 8– Contrôles De L'exposition / Protection Individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle:

**Limites d'exposition professionnelle :** Seules les vapeurs ont été considérées comme prévisibles dans des conditions d'utilisation normales. Les particules en suspension dans l'air, telles que les poussières, ne sont pas prévisibles dans des conditions d'utilisation normales.

Nom chimique	N° CAS	ACGIH TLV TWA	OSHA PEL TWA	NIOSH REL TWA	DFG MAKs TWA
Silice cristalline, mélange respirable (quartz, cristobalite, tridymite)	14808-60-7	0.025 mg/m <sup>3</sup> <sup>a</sup>	0.05 mg/m <sup>3</sup>	0.05 mg/m <sup>3</sup>	N/A
Dioxyde de titane	13463-67-7	10 mg/m <sup>3</sup> <sup>a</sup>	2.5 mg/m <sup>3</sup> <sup>b, c</sup>	N/A	0.3 mg/m <sup>3</sup> <b>R</b> <sup>d</sup>
Oxyde de zinc, poussières et fumées	1314-13-2	2 mg/m <sup>3</sup> <sup>a</sup>	5mg/m <sup>3</sup>	5 mg/m <sup>3</sup>	0.1 mg/m <sup>3</sup> <b>R</b>
N/A	Non applicable		<sup>a</sup> Particules respirables		
R	Mesuré en fractions respirables de l'aérosol		<sup>b</sup> Particules fines		
			<sup>c</sup> Poussière totale		
			<sup>d</sup> Multiplié par la densité du matériau		

**Note :** Les valeurs de dioxyde de titane (N° CAS 13463-67-7) indiquées ci-dessus se rapportent à des particules non ultrafines et non nanométriques ou à échelle fine.

### 8.2 Contrôles d'exposition:

#### Contrôles d'ingénierie appropriés:

- Aucune exigence particulière dans des conditions d'utilisation ordinaires et avec une ventilation adéquate. Une ventilation mécanique ou une ventilation par aspiration locale peut être nécessaire.

### 8.3 Mesures de protection individuelle

Remarque: Tenez compte de la concentration et de la quantité de produit sur le lieu de travail lors de la sélection de l'EPI. Utilisez les équipements de protection nécessaires.

**Respiratoires** Dans des conditions normales d'utilisation, un appareil respiratoire n'est généralement pas nécessaire. Utiliser une protection respiratoire appropriée si l'exposition aux particules de poussière, au brouillard ou aux vapeurs est probable. Consulter un hygiéniste industriel pour déterminer la protection respiratoire appropriée à votre utilisation spécifique de ce matériau. Un programme de protection respiratoire conforme à toutes les réglementations applicables doit être suivi chaque fois que les conditions de travail nécessitent l'utilisation d'un respirateur.

**Yeux et du visage:** S'il y a risque de contact, il est recommandé de porter des lunettes de sécurité avec des écrans latéraux.

**Mains:** Utiliser de bonnes pratiques d'hygiène industrielle pour éviter tout contact avec la peau. Si un contact avec le matériau est possible, porter des gants de protection chimique.

**Du corps:** Gants, combinaisons de travail, tablier, bottes si nécessaire pour minimiser le contact. Ne pas porter de bagues, de montres ou de vêtements similaires qui pourraient emprisonner le matériau.

**Dangers thermiques:** Aucun connu.

**Contrôles  
d'exposition  
environnementale:** Indisponible.

**Mesures d'hygiène :** Respecter les bonnes pratiques d'hygiène industrielle. Éviter tout contact avec la peau. Les vêtements de travail contaminés ne doivent pas sortir du lieu de travail et doivent être lavés avant d'être réutilisés. Pendant l'utilisation du produit, ne pas manger, boire ou fumer.

## Section 9 – Propriétés Physiques et Chimiques

### 9.1 Propriétés physiques et chimiques de base

Remarque: Les données ci-dessous sont des valeurs typiques et ne constituent pas une spécification.

<b>Apparence:</b>		<b>Coefficient de partage n-octanol/eau:</b>	
<b>État physique:</b>	Liquide	<b>Température d'auto-inflammation:</b>	Pas disponibles
<b>Couleur:</b>	Varie selon le produit		Pas disponibles
<b>Odeur:</b>	Pas disponibles		
<b>pH (tel que fourni):</b>	8 - 9	<b>Température de décomposition:</b>	Pas disponibles
<b>Point de fusion/congélation:</b>	32°F	<b>Viscosité dynamique:</b>	Pas disponibles
<b>Point/plage d'ébullition:</b>	100°F	<b>Poids moléculaire:</b>	Pas disponibles
<b>Point d'éclair:</b>	Pas disponibles	<b>Goût:</b>	Pas disponibles
<b>Taux d'évaporation:</b>	Pas disponibles	<b>Propriétés explosives:</b>	Pas disponibles
<b>Inflammabilité:</b>	Pas disponibles	<b>Propriétés oxydantes:</b>	Pas disponibles
<b>Limites supérieures/inférieures d'explosivité:</b>	Pas disponibles	<b>Tension superficielle:</b>	Pas disponibles
<b>Pression de vapeur:</b>	Pas disponibles	<b>Composant volatile:</b>	Pas disponibles
<b>Solubilité dans l'eau:</b>	Pas disponibles	<b>Groupe de gaz:</b>	Pas disponibles
<b>Densité de vapeur (Air = 1):</b>	Pas disponibles	<b>pH (en solution):</b>	Pas disponibles
<b>Densité spécifique (Eau = 1):</b>	Pas disponibles	<b>COV:</b>	Pas disponibles
<b>Densité relative:</b>	Pas disponibles	<b>Plage de taille des particules:</b>	Pas disponibles

### 9.2 Autres informations

- Pas de données disponibles

## Section 10 – Stabilité et Réactivité

### 10.1 Réactivité

- Ce matériau n'est pas considéré comme réactif dans des conditions normales de manipulation et de stockage.

### 10.2 Stabilité chimique

- Ce matériau est considéré comme stable dans des conditions normales de manipulation et de stockage.

### 10.3 Risque de réactions dangereuses

- Ne devrait pas se produire dans des conditions normales de manipulation et de stockage.

### 10.4 Condition à éviter

- Exposition à des températures élevées.
- Acides forts.
- Des bases fortes.
- Oxydants forts.

### 10.5 Matériaux incompatibles

- Acides forts.
- Des bases fortes.
- Oxydants forts.
- Agents réducteurs forts

### 10.6 Produits décomposition dangereux

- La décomposition thermique ou la combustion peut générer de la fumée, du monoxyde de carbone, du dioxyde de carbone et d'autres produits de combustion incomplète. Des substances irritantes et toxiques peuvent être émises lors de la combustion, du brûlage ou de la décomposition de solides secs.

### 11.1 Informations sur les classes de danger

**Voies d'exposition probables:** Contact avec la peau/les yeux, inhalation de vapeurs.

**Signes et symptômes potentiels:** Aucune n'est prévue dans des conditions normales d'utilisation.

**Toxicité orale aiguë:**

La pyrithione de zinc (n° CAS 13463 41-7) a été classée pour sa toxicité orale aiguë (catégorie 3). La classification du produit n'est pas justifiée compte tenu de la concentration de pyrithione de zinc dans le produit et du fait que l'ETA du produit est  $> 5000$  mg/kg.

**Toxicité cutanée aiguë:**

Le produit est pratiquement non toxique d'après les données disponibles sur l'utilisation chez l'animal et chez l'homme. L'ETA par voie cutanée est  $>2000$  mg/kg.

**Toxicité aiguë par inhalation:**

La pyrithione de zinc (n° CAS 13463 41-7) a été classée pour sa toxicité aiguë par inhalation (catégorie 2). La classification du produit n'est pas justifiée en raison de la concentration de pyrithione de zinc dans le produit et étant donné que l'ATE du produit est  $>20$  mg/L (vapeurs).

**Corrosion/irritation de la peau:**

Les ingrédients présents à plus de 1 % dans le produit ne sont pas irritants pour la peau d'après les études menées sur l'homme et/ou l'animal.

**Lésions oculaires graves/Irritation oculaire:**

La pyrithione de zinc (n° CAS 13463-41-7) a été classée pour les lésions oculaires (catégorie 1). La classification du produit n'est pas justifiée pour les effets sur les yeux sur la base de la concentration de pyrithione de zinc dans le produit. Les autres ingrédients contenus dans ce produit  $>1\%$  ne sont pas nocifs pour les yeux ou irritants pour les yeux d'après des études sur l'homme et/ou l'animal.

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée:**

Les ingrédients de ce produit  $>0,1\%$  ne sont pas sensibilisants pour la peau ou le système respiratoire d'après des études sur l'homme et/ou l'animal.

**Mutagénicité:**

Les ingrédients présents à plus de 0,1 % dans le produit ne sont pas mutagènes d'après les études réalisées sur l'homme et/ou l'animal.

**Cancérogénicité:**

Le quartz (silice cristalline) (n° CAS 14808 60-7) (particules non liées en suspension dans l'air de taille respirable) a été classé pour sa cancérogénicité (catégorie 1). Le dioxyde de titane (n° CAS 13463-67-7) (particules non liées en suspension dans l'air de taille respirable) a été classé pour sa cancérogénicité (catégorie 2). Le quartz (silice cristalline) (répertorié comme poussière de silice cristalline, sous forme de quartz ou de cristobalite) est répertorié comme cancérogène du groupe 1 par le CIRC. Le dioxyde de titane est classé comme cancérogène du groupe 2B par le CIRC. Le quartz (silice cristalline) [répertoriée comme silice cristalline (taille respirable) / silice cristalline -  $\alpha$ -quartz et cristobalite] et le dioxyde de titane sont également répertoriés comme cancérogènes par le NTP et l'ACGIH. La classification du produit n'est pas justifiée du point de vue de la cancérogénicité sur la base d'un examen des données disponibles et de la nature/forme physique du produit (c.-à-d. glaçure liquide). On a supposé que la glaçure ne serait pas poncée après avoir été cuite dans le four. Les autres ingrédients du produit  $>0,1\%$  ne sont pas cancérogènes d'après les études sur les animaux ou l'absence de données identifiées pour les composants de ce produit.

**Toxicité pour la reproduction:**

La pyrithione de zinc (n° CAS 13463 41-7) a été classée pour sa toxicité sur la reproduction (catégorie 1B ; peut nuire à la fertilité ou à l'enfant à naître) a été classée pour sa toxicité sur la reproduction (catégorie 2 ; soupçonnée de nuire à la fertilité ou à l'enfant à naître). La classification du produit n'est pas justifiée pour cet effet étant donné la concentration de zinc pyrithione dans le produit. Les autres ingrédients de ce produit  $>0,1\%$  ne sont pas toxiques pour la reproduction d'après les études sur les animaux, ou aucune donnée n'a été identifiée pour les composants de ce produit.

**Toxicité pour certains organes cibles (exposition unique):**

Les ingrédients de ce produit  $>1\%$  ne présentent pas de risques de toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) sur la base d'études animales ou en l'absence de données identifiées pour les composants de ce produit.

## Toxicité pour certains organes cibles (expositions répétées)

Le quartz (silice cristalline) (n° CAS 14808-60-7) a été classé pour sa toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée, catégorie 1 ; provoque des lésions aux poumons en cas d'exposition prolongée ou répétée par inhalation). La classification du produit n'est pas justifiée pour cet effet étant donné la nature du produit (c.-à-d. glaçure liquide). On a supposé que la glaçure ne serait pas poncée après avoir été cuite dans le four. La pyritthione de zinc (n° CAS 13463 41-7) a été classée pour sa toxicité pour certains organes cibles (exposition répétée, catégorie 1 ; provoque des lésions aux poumons en cas d'exposition prolongée ou répétée). La classification du produit n'est pas justifiée pour cet effet étant donné la concentration de zinc pyritthione dans le produit. Les autres ingrédients de ce produit >1% ne présentent pas de risques de toxicité spécifique pour certains organes cibles en cas d'exposition répétée, d'après les informations disponibles, les études sur l'homme et/ou l'animal.

## Danger par aspiration:

Les ingrédients présents à plus de 1 % dans le produit ne présentent pas de risque d'aspiration d'après les études réalisées sur l'homme et/ou l'animal.

## Les références:

ECHA (Agence européenne des produits chimiques). 2025. REACH (Base de données des substances enregistrées). <https://echa.europa.eu/search-for-chemicals>

CIRC (Centre international de recherche sur le cancer). 2025. Agents classés par les Monographies du CIRC, Volumes 1-129. <https://monographs.iarc.who.int/list-of-classifications/>

NTP (Programme national de toxicologie). 2021. Report on Carcinogens, Fifteenth Edition ; Research Triangle Park, Département américain de la santé et des services sociaux, Service de santé publique.

<https://ntp.niehs.nih.gov/go/roc15>

## Section 12 – Connées Écologiques

### 12.1 Toxicité

- Les dangers pour l'environnement ne relèvent pas du champ d'application de l'OSHA/WHMIS. Sur la base des critères énoncés dans la 10e révision du SGH, le produit est classé pour la toxicité aquatique aiguë (catégorie 2).

Nom chimique	N° CAS	Espèces	Valeur
Oxyde de zinc	1314-13-2	<i>Danio rerio</i>	CL <sub>50</sub> (96h) : 1.55 mg/L (ZnO en vrac) nominal CE <sub>50</sub> (84h) : 2.066 mg/L (ZnO en vrac) nominal
		<i>Daphnia magna</i>	CE <sub>50</sub> (48h) : > 5 - < 16.2 mg/L (ZnO en vrac) nominal
		<i>Daphnia magna</i>	CE <sub>50</sub> (48h) : >1.4 - <2.5 mg/L nominal
		Freshwater Alga et Cyanobacteria	CE <sub>10</sub> (72h) : 0.42 mg/L nominal
Pyritthione de zinc <sup>a</sup>	13463-41-7	<i>Pimephales promelas</i>	CL <sub>50</sub> (96h) : 0.0026 mg/L CSEO (96h) : 0.011 mg/L
		<i>Daphnia magna</i>	CL <sub>50</sub> (48h) : 0.0082 mg/L CSEO (48h) : 0.011 mg/L
		<i>Selenastrum capricornutum</i>	CE <sub>50</sub> (120h) : 0.028mg/L CSEO (120h) : 0.0078 mg/L

<sup>a</sup> Conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP), M=1000 pour les effets aquatiques aigus et M=10 pour les effets aquatiques chroniques.

### 12.2 Persistance et dégradabilité

- La pyritthione de zinc (n° CAS 13463-41-7) n'est pas persistante et se dégrade rapidement dans l'eau et dans la couche sédimentaire anaérobie.
- Aucune donnée n'est disponible pour les autres ingrédients du produit

### 12.3 Potentiel bioaccumulatif

- Il est peu probable que la pyritthione de zinc (n° CAS 13463-41-7) se bioaccumule dans les espèces aquatiques, que ce soit directement ou par le biais de la chaîne alimentaire. Le log K<sub>ow</sub> estimé est de 0,99.
- Aucune donnée n'est disponible pour les autres ingrédients du produit.

## 12.4 Mobilité dans le sol

- La pyritthione de zinc (n° CAS 13463-41-7) est légèrement ( $K_{oc}=784$ ) ou très légèrement ( $K_d=2347$ ) mobile dans les sols et très légèrement mobile ( $K_{oc}=3597-10633$ ) dans les sédiments.
- Aucune donnée n'est disponible pour les autres ingrédients du produit.

## 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

- Les ingrédients de ce produit ne sont pas considérés comme PBT ou vPvB.

## 12.6 Autres effets néfastes

- Pas d'autres données disponibles.

### Les références:

ECHA (Agence européenne des produits chimiques). 2025. REACH (Base de données des substances enregistrées). <https://echa.europa.eu/search-for-chemicals>

## Section 13 – Données sur L'Élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

**Préparer les déchets pour l'élimination:** Utiliser le produit pour l'usage auquel il est destiné ou le recycler si possible. Éliminer les déchets conformément aux réglementations locales, régionales, nationales et/ou internationales. Le récipient vide contient des résidus qui peuvent présenter des risques pour le produit.

**Emballage contaminé:** L'emballage du conteneur n'est pas censé présenter des risques.

## Section 14 – Informations sur le Transport

Remarque: Ce produit n'est pas réglementé comme une marchandise dangereuse pour le transport.

<b>14.1 Numéro NU</b>	Non réglementé
<b>14.2 Nom d'expédition des Nations Unies</b>	Non réglementé
<b>14.3 Classe de danger pour le transport:</b>	Non réglementé
<b>14.4 Groupe d'emballage</b>	Non réglementé
<b>14.5 Dangers environnementaux</b>	Aucune
<b>14.6 Précautions particulières pour l'utilisateur</b>	Aucune
<b>14.7 Transport en vrac selon Annexe II de MARPOL 73/78 et l'IBC Code</b>	N'est pas applicable

## Section 15 – Informations Relatives au Transport

### 15.1 Réglementation relative à la sécurité, à la santé et à l'environnement

Remarque: Les informations qui ont été utilisées pour confirmer le statut de conformité de ce produit peuvent s'écartier des informations chimiques indiquées dans la **Section 3 – Composition / Informations sur les Ingrédients**.

indiquées dans la **Section 3 – Composition / Informations sur les Ingrédients**.

#### États-Unis

##### Règlements fédéraux :

**Loi de 1980 sur la réaction et la responsabilité en matière d'environnement (CERCLA) :** Aucun ingrédient de ce produit n'est répertorié comme polluant toxique.

**Loi sur l'air pur (CAA) :** Le zinc et ses composés, le 2,3,7,8 TCDD (n° CAS 1746-01-6) [répertorié comme 2,3,7,8-tétrachlorodibenzo-p-dioxine (TCDD)] et le cadmium et ses composés sont répertoriés comme polluants toxiques. Aucun autre ingrédient de ce produit n'est répertorié par la CAA.

**Informations sur le titre III de la loi d'amendement et de réautorisation du Superfund (SARA) :**

**Composants SARA 302 :** Aucun autre ingrédient de ce produit n'est soumis aux exigences de déclaration du S.302.

**Notification de rejet d'urgence SARA 304 :** Aucun autre ingrédient de ce produit n'est soumis aux exigences de déclaration de la loi S.304.

**Dangers SARA 311/312 :** Aucun.

**Corposants SARA 313 :** 2,3,7,8 TCDD (n° CAS 1746-01-6) [répertorié comme 2,3,7,8-tétrachlorodibenzo-pdioxine (TCDD)], méthanol (n° CAS 67 56 1), les composés de cadmium et composés de plomb sont soumis aux exigences de déclaration de la norme S.313. Aucun autre ingrédient de ce produit n'est soumis aux exigences de déclaration de la norme S.313. Aucun autre ingrédient de ce produit n'est soumis aux exigences de déclaration de la norme S.313.

**Loi sur le contrôle des substances toxiques (TSCA) :** Le disthène (n° CAS 1302-76-7) n'est pas répertorié sur la TSCA. Tous les autres ingrédients figurent dans l'inventaire non confidentiel de la TSCA ou sont exemptés.

#### **Réglementations nationales :**

**Liste de la Proposition 65 de la Californie :** Le dioxyde de titane (particules de taille respirable en suspension dans l'air) (n° CAS 13463-67-7) et le quartz [répertorié comme silice cristalline (particules de taille respirable en suspension dans l'air)] (n° CAS 14808-60-7) figurent sur la liste de la Proposition 65 ; cependant, étant donné la nature/forme physique du produit (c.-à-d. glaçure liquide), il est peu probable que des particules respirables en suspension dans l'air soient libérées par ce produit et, par conséquent, les formes répertoriées de dioxyde de titane et de quartz ne s'appliquent pas à ce produit. Le 2,3,7,8 TCDD (n° CAS 1746-01-6) [répertorié comme 2,3,7,8-tétrachlorodibenzo-pdioxine (TCDD)], le méthanol (n° CAS 67-56-1), le cadmium (répertorié sous le nom de cadmium/cadmium et composés du cadmium) et le plomb (répertorié sous le nom de plomb/plomb et composés du plomb) figurent sur la liste de la proposition 65 de Californie en tant que substances chimiques reconnues par l'État de Californie comme cancérogènes et/ou toxiques pour le développement et la reproduction. Une évaluation préliminaire indique que les concentrations de ces substances chimiques dans le produit ne devraient pas être préoccupantes et qu'aucun avertissement au titre de la proposition 65 de Californie n'est requis. Aucun autre ingrédient de ce produit ne figure sur la liste de la proposition 65 de Californie.

**Liste des substances dangereuses du New Jersey (Right to Know) :** Oxyde de zinc (n° CAS 1314-13-2), quartz (répertorié sous le nom de silice, quartz) (n° CAS 14808-60-7), dioxyde de titane (n° CAS 13463-67-7), propylène glycol (n° CAS 57-55-6), 2,3,7,8 TCDD [répertorié comme (2,3,7,8-tétrachlorodibenzo-p-dioxine)] (n° CAS 1746 01-6), méthanol (n° CAS 67 56-1), cadmium et plomb, sont répertoriés dans la liste des substances dangereuses «droit de savoir». Aucun autre ingrédient ne figure sur la liste des substances dangereuses soumises à l'obligation d'information.

#### **Canada**

**Loi canadienne sur la protection de l'environnement DSL/NDSL :** Les ingrédients sont répertoriés sur la liste DSL/NDSL ou sont exemptés.

#### **Internationale:**

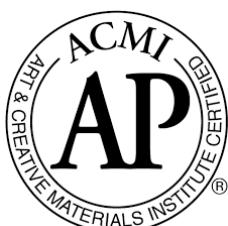
**CIRC:** Le quartz (n° CAS 14808-60-7) (répertorié comme poussière de silice cristalline, sous forme de quartz ou de cristobalite), 2,3,7,8 TCDD (n° CAS 1746-01-6) (répertorié comme 2,3,7,8-tétrachlorodibenzo-para-dioxine), et le cadmium (répertorié comme cadmium et composés de cadmium) sont répertoriés dans le groupe 1, cancérogènes pour l'homme. Le talc (n° CAS 14807-96-6) est classé dans le groupe 2A, probablement cancérogène pour l'homme. Le dioxyde de titane (n° CAS 13463 67-7) et le plomb sont classés dans le groupe 2B, probablement cancérogènes pour l'homme. Aucun autre ingrédient de ce produit n'est classé en ce qui concerne la cancérogénicité.

#### **15.2 Évaluation de la sécurité chimique**

- Aucun disponible pour les composants de ce produit.

#### **Section 16 – Autres Informations**

Une étiquette **AP (produit approuvé)** convient à ce produit. Les produits, *Clear Glazes* [*Clear One Brushing (NTBR)*, *Clear One Dipping (NTCLR)*, *Crystal Clear Dipping (S2000)*, *Crystal Clear Brushing (S2101)*, *Matte Transparent (C300)*], sont sûrs et certifiés ne contenir aucune substance en quantité suffisante pour être toxique ou nocive pour les humains, y compris les enfants, ou pour causer des problèmes de santé aigus ou chroniques.



## Liste des acronymes et abréviations:

ACGIH: Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux	IBC: International Bulk Chemical
AP : Produit approuvé	MARPOL: Maritime Pollution
CAA: Loi sur l'air pur	N/A : Non applicable
CAS: Chemical Abstract Service Number	NDSL: Liste des substances non domestiques
CE: Commission Européenne	NIOSH: Institut national pour la sécurité et la santé au travail
CE <sub>10</sub> : Concentration avec effet de 10	NTP: Programme national de toxicologie
CE <sub>50</sub> : Concentration efficace médiane	NU: Nations Unies
CERCLA : Loi sur la réponse environnementale globale et la responsabilité civile	OSHA: Occupational Safety and Health Administration
CFR : Code des règlements fédéraux	PBT: Persistant, Bioaccumulable et Toxique
CIRC: Centre international de recherche sur le cancer	PEL: Niveau d'exposition admissible
CL <sub>50</sub> : Concentration létale 50 %	REACH: Règles Internationales Régissant Le Transport Des Marchandises Dangereuses
COV : composé organique volatil	REL: Niveau d'exposition recommandé
CSEO : concentration sans effet observé	SARA : Loi sur la modification et la reconduction du Superfund
CWA : Loi sur la qualité de l'eau	SGH: Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques
DFG MAK: Deutsche Forschungsgemeinschaft Maximale Arbeitsplatz-Konzentration	SIMDUT : Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail
DSL : Liste intérieure des substances	TSCA : Loi sur le contrôle des substances toxiques
ECHA: Agence européenne des produits chimiques	TLV: Valeur limite du seuil
EPI: Équipements de protection individuelle	TWA: Moyenne pondérée dans le temps
ETA: Estimation de la toxicité aiguë	vPvB: très persistant, très bioaccumulable
FDS: Fiche De Donnée De Sécurité	

## Les références:

ECHA (Agence européenne des produits chimiques). 2025. Base de données des substances enregistrées (REACH). <https://echa.europa.eu/search-for-chemicals>

CIRC (Centre international de recherche sur le cancer). 2025. Agents classés par les Monographies du CIRC, <https://monographs.iarc.who.int/list-of-classifications/>

NTP (Programme national de toxicologie). 2021. Report on Carcinogens, Fifteenth Edition; Research Triangle Park, Département américain de la santé et des services sociaux, Service de santé publique. <https://ntp.niehs.nih.gov/go/roc15>

## Remarquer:

Au meilleur de nos connaissances, les informations contenues dans ce document sont exactes. Cependant, ni le fournisseur susmentionné ni aucune de ses filiales n'assument la moindre responsabilité quant à l'exactitude ou l'exhaustivité des informations contenues dans le présent document. La détermination finale de l'adéquation de tout matériau est de la seule responsabilité de l'utilisateur. Tous les matériaux peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisés avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits ici, nous ne pouvons garantir que ce sont les seuls dangers qui existent.

**Indicateur de révision:** Il s'agit d'une nouvelle fiche de données de sécurité.

**Date de création :** 29 juillet 2025